



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteurs concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, METIERS DE LA CERAMIQUE, SPECIALITE « CERAMIQUE »

SESSION 2020

I.	LES REGLES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION	3
A.	<i>LE RAPPEL DES ÉPREUVES.....</i>	<i>3</i>
B.	<i>LES EPREUVES ADAPTEES EN RAISON DE L'EPIDEMIE DE COVID-19.....</i>	<i>3</i>
C.	<i>LE JURY</i>	<i>4</i>
1)	<i>La composition du jury</i>	<i>4</i>
2)	<i>La formation et la réunion de cadrage</i>	<i>4</i>
II.	LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE	5
A.	<i>LE CALENDRIER.....</i>	<i>5</i>
B.	<i>L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSIBILITE adaptée en raison de l'épidémie de Covid-19.....</i>	<i>5</i>
C.	<i>LES EPREUVES D'ADMISSION adaptées en raison de l'épidémie de Covid-19</i>	<i>5</i>
III.	LES STATISTIQUES	7

I. LES REGLES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION

Arrêté du 11 avril 2019 modifiant l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys.

A. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Les épreuves d'admissibilité (art.3)

« La phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité ou des étapes de production. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

Les épreuves d'admission (art. 4)

« La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

— la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité ou aux étapes de production, assortie d'un coefficient 4 ; et

— pour certains métiers ou certaines spécialités ou étapes de production, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'article 8 de l'arrêté du 11 avril 2019 précité, précise : « Exécution d'une étape de production d'un objet céramique. Le candidat choisit, lors de son inscription, l'étape de production sur laquelle il souhaite passer l'épreuve pratique d'admission parmi celles ouvertes au concours dans la liste des 27 étapes suivantes (10heures) (...) »

L'épreuve de dessin consiste en « la réalisation d'un dessin à main levée d'après modèle (4 heures) ».

B. LES ÉPREUVES ADAPTEES EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Arrêté du 13 août 2020 portant adaptation des épreuves du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture, ouvert au titre de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Pour les épreuves d'admissibilité, l'article 2 de l'arrêté du 13 août 2020 précité, précise :

« L'application des dispositions relatives à l'épreuve mentionnée au 1° de l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 précité est suspendue.

Cette épreuve est remplacée par une épreuve orale d'admissibilité de 30 minutes avec un temps de préparation de 20 minutes, affectée d'un coefficient 5, et comprenant deux parties :

Une première partie de 20 minutes prenant la forme d'une interrogation sur les techniques du métier à partir d'un sujet déterminé par le jury et débutant par un exposé du candidat sur le sujet, d'une durée de 10 minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange avec ce dernier de 10 minutes au moins.

Une seconde partie de 10 minutes prenant la forme d'un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur les missions exercées par les techniciens d'art et comprenant une

ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées ainsi que la façon dont il envisage son métier. »

Pour les épreuves d'admission, les articles 4 et 5 de l'arrêté du 13 août 2020, précisent :

Article 4 : « L'application des dispositions relatives à la première partie de l'épreuve pratique d'admission mentionnée au premier tiret de l'article 5 de l'arrêté du 26 février 2014 précité est adaptée dans sa durée.

La durée totale de la première partie de l'épreuve pratique d'admission est de 8 heures. La nature de cette épreuve et son coefficient restent inchangés. »

Article 5 : « L'application des dispositions relatives à la seconde partie de l'épreuve pratique d'admission mentionnée au second tiret de l'article 5 de l'arrêté du 26 février 2014 précité est adaptée dans sa durée.

La durée totale de la seconde partie de l'épreuve pratique d'admission est de 2 heures. La nature de cette épreuve et son coefficient restent inchangés. »

Pour la session 2020, les étapes de production ouvertes sont les suivantes :

- dorure-filage,
- émaillage,
- moulage-reparage,
- peinture,
- préparation des pâtes.

C. LE JURY

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

Madame Céline MEUNIER, conservatrice générale du patrimoine, spécialité « musées », musée national des châteaux de Malmaison et Blois-Préau.

Membres de ce jury :

- Madame Chantal BANNELIER, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cheffe du service de la fabrication, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- Monsieur Marc JALLARD, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la céramique, spécialité « céramique », service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- Monsieur Michel ROUE, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », chef du service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ».

Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes.

II. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE

A. LE CALENDRIER

Dates des inscriptions	9 janvier au 13 février 2020
Date de l'épreuve d'admissibilité	du 13 au 15 octobre 2020
Date de la réunion d'admissibilité	19 octobre 2020
Dates des épreuves d'admission	du 17 au 18 novembre 2020
Date de la réunion d'admission	19 novembre 2020

B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSIBILITE adaptée en raison de l'épidémie de Covid-19

La situation sanitaire a probablement compliqué l'organisation des candidats. De même le fait d'avoir condensé les deux épreuves d'admissibilité en une seule interrogation orale a pu désorienter certains d'entre eux et leur faire renoncer à se présenter. Toutefois le taux d'absentéisme est sensiblement similaire aux autres années.

Les sujets portaient sur les principaux thèmes à maîtriser lors de l'apprentissage des étapes de réalisation d'une céramique, de l'élaboration des pâtes à la question des différents types de cuisson, en passant par les techniques de façonnage, d'émaillage, ou de pose de décor.

Après un exposé de dix minutes sur le sujet donné, les différentes questions posées par le jury permettaient aux candidats de démontrer leurs connaissances techniques et leur capacité à élargir le champ envisagé par l'évocation de techniques complémentaires.

Toutefois, si l'ordre imposé a été bien respecté, certains exposés ont été plutôt succincts. Le jury a été surpris par la difficulté des candidats à gérer leur temps d'exposé. Certains se sont même éloignés du sujet pour s'égarer dans des considérations personnelles.

Les prestations fournies étaient de qualité très variable. Certains candidats ont pêché par leur manque de connaissances assorti d'une difficulté à rebondir en complétant leur présentation lors de la phase d'échanges. D'autres, en revanche, se sont montrés très complets dans leur exposé, détaillé et structuré, et ont su profiter de la phase de questions pour élargir les thématiques abordées avec efficacité. Là encore, et malgré la difficulté de l'exercice, respect du temps de parole, réactivité aux questions et un minimum d'assurance ont été appréciés.

Il était attendu de la part des candidats une vision globale de la céramique, une motivation forte par rapport à la spécialité présentée et un goût pour l'esprit d'équipe, primordial dans les fonctions futures. L'ouverture d'esprit sur le monde artistique en général et la création contemporaine en particulier ont été particulièrement appréciés.

Lors des échanges avec le jury, les candidats pouvaient montrer la passion qui les anime, leur motivation pour les valeurs représentées par la Manufacture de Sèvres (transmission des savoirs), leur sensibilité à la pratique manuelle et leur éventuelle expérience dans ce domaine.

Il est recommandé de s'entraîner à l'oral pour bien gérer son temps et de veiller à son élocution.

L'idéal est d'avoir des connaissances solides afin d'être à l'aise et de gérer au mieux le stress d'un oral de concours. Il est également souhaitable de prendre son temps pour répondre aux questions du jury afin que l'échange reste fluide. Il ne s'agit pas d'exposer sans discernement ni structuration l'étendue de ses connaissances mais de les utiliser au bon moment.

C. LES EPREUVES D'ADMISSION adaptées en raison de l'épidémie de Covid-19

1) L'épreuve pratique d'admission (8 heures)

Pour chaque atelier, le matériel était mis à la disposition du candidat.

Un expert était disponible pour chaque atelier pendant toute la durée de l'épreuve, qui se déroulait sur deux jours.

Etape de production : dorure-filage

Le sujet proposé au candidat comportait deux exercices.

- Réaliser des filets sur trois assiettes en blanc, comme le modèle proposé en photo. Un rhodoïd était fourni, sur lequel étaient données les épaisseurs de trait et les distances entre les filets à l'échelle 1. Les candidats étaient attendus sur la qualité de la couleur, la constance de la teinte et la similitude du décor entre les assiettes.

- Réaliser les filets et la garniture d'anse sur une tasse en blanc, à partir de la photo d'une tasse décorée.

Les points de vigilance se portaient sur les épaisseurs de trait, la qualité de la couleur et la régularité de son intensité, la similitude de l'objet produit avec la photo.

Etape de production : émaillage

Le sujet proposé comportait deux épreuves :

- La retouche de trois assiettes plates et d'une tasse à café. Il fallait égaliser la surface de l'émail en gardant l'épaisseur ou en rajoutant, puis réaliser les étapes de finition nécessaires à la mise en cuisson des pièces.

- L'émaillage par insufflation d'un vase Clermont en dégourdi et d'une plaquette en biscuit.

Après avoir appliqué au pistolet l'épaisseur d'émail nécessaire, le candidat devait émailler avec de l'émail de CIPAA l'extérieur du vase en dégourdi et sa goutte de suif, en s'aidant d'un tesson de dégourdi avec l'épaisseur attendue ;

Il fallait également émailler une face d'une plaquette en porcelaine tendre biscuitée avec de l'émail CiPT, en se référant à un tesson de biscuit fourni.

Ensuite, passer à la réalisation des étapes de finition nécessaires à la mise en cuisson des pièces.

Etape de production : moulage-reparage

Trois épreuves attendaient les candidats.

La première était un travail sur la figurine de l'Enfant saison « Le printemps », créé entre 1746 et 1750 d'inspiration Boucher. En rapport avec le modèle en plâtre, une retouche des coutures et le remodelage d'un bras de la figurine en pâte de porcelaine crue humide. Le montage d'un bras par collage à la barbotine. Un travail du modelé aux points de jonction des collages.

La deuxième était une épreuve d'estampage de deux bas-relief les Trois Grâces et la Navette n°2 de la Laiterie de Rambouillet d'après Pierre Julien. A partir d'un colombin de pâte plastique, réaliser une croûte, puis procéder à son estampage dans les moules, araser le moule pour mettre à épaisseur, démouler après raffermissement.

Reproduction par la technique du pastillage de deux roses dans le respect du modèle proposé, en portant l'attention sur le style et les dimensions.

Etape de production : peinture

Le sujet comportait deux étapes.

Pour la première il était demandé aux candidats de réaliser sur papier une aquarelle du décor aux oiseaux selon la photo fournie et à l'aide du poncif remis. Il était recommandé d'être vigilant sur la justesse du dessin et des couleurs, sur la précision et la finesse des détails, sur la délicatesse des modulations colorées.

La deuxième étape était celle de la peinture sur porcelaine. A l'aide d'un poncif il fallait tracer au crayon trois cartels et à l'intérieur de chacune d'entre eux peindre en technique de petit feu trois bouquets (à l'aides photos et poncifs fournis). Le bassin de l'assiette devait également être peint en organisant une composition harmonieuse de trois à cinq bouquets choisis d'après ceux qui étaient proposés.

Il était attendu de la précision, de l'harmonie dans l'emplacement des motifs, une sensibilité et une fraîcheur de la touche picturale, ainsi que des qualités de justesse du dessin et de rendu des volumes.

2) L'épreuve d'admission de dessin (2 heures)

Le sujet proposé, « L'Égyptien », figure de Jean-Charles Nicolas Brachard, 1806, devait être reproduit au moyen du matériel fourni (4 crayons, 1 taille-crayon, 1 gomme).

Il était demandé de restituer le plus fidèlement possible le modèle, en respectant les proportions et en prêtant attention à la mise en valeur des volumes.

Il a été noté de grands écarts de niveau entre les candidats. Globalement le niveau s'est avéré un peu faible sur l'exécution d'un sujet assez technique.

Les candidats doivent être attentifs au fait qu'il s'agit d'une épreuve importante, à laquelle le jury apporte la plus grande attention. Elle doit donc être préparée avec le plus grand sérieux.

III. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 5.

Parité	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission		
			Nombre de candidats présents	Nombre d'admissibles	Nombre de candidats présents	Nombre d'admis sur LP	Nombre d'admis sur LC
H	7	6	4	2	2	2	2
F	18	16	9	7	7	7	5
Total	25	22	13	9	9	9	7

Admissibilité :

Etape de production	Seuil d'admissibilité	Amplitude des notes
Dorure-filage	16	de 11 à 16
Emaillage	13	de 13 à 19
Moulage-reparage	15	de 15 à 18
Peinture	13	de 12 à 18
Préparation des pâtes	Pas de candidat à l'épreuve	/

Admission :

Etape de production	Seuil d'admission	Amplitude des notes
Dorure-filage	14.4	Sans objet
Emaillage	17.1	de 11 à 17.1
Moulage-reparage	14.3	de 12.7 à 14.3
Peinture	17.2	de 10.9 à 17.2
Préparation des pâtes	/	/

Madame Céline MEUNIER
Présidente du jury

C. Meunier